

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **SEANCE DU 11 MAI 2016**

**Membres présents :** Mrs SAVOYE – DAUTUN - LAMURE - BULLIAT - Mmes LORON – CHAVY - PRALUS – GUILLON –DEFNET – GUILLET - PERRET - Mrs RINGUET - TOURNISSOUX – PASCAL – RECOUDES - PERRET

**Membres excusés :** Mme MAISONNEUVE

**Secrétaire de séance :** Monsieur Olivier PASCAL

#### **Ordre du jour :**

- 1) Demande de subvention
- 2) Travaux divers
- 3) Règlement du marché
- 4) Convention de mise à disposition d'un local communal
- 5) Avenant STEP
- 6) Personnel communal
- 7) Questions diverses



#### **1) Demande de subvention**

**1.1** Monsieur DAUTUN donne lecture de la demande de subvention formulée par l'association sportive du collège J. C. Ruet. Le Conseil Municipal décide de ne pas verser de subvention.

**1.2** Monsieur DAUTUN donne lecture au Conseil Municipal d'un courrier du sou des écoles précisant qu'ils n'ont pas perçu la subvention annuelle pour l'année 2015. Le bilan financier de l'année scolaire 2014 / 2015 étant fourni, le Conseil Municipal décide de verser la subvention. Celle de l'année 2016 sera versée lorsque l'association aura transmis son prochain bilan.

**1.3** Monsieur DAUTUN donne lecture d'une demande de subvention exceptionnelle formulée par le Comité Cycliste pour l'accueil du Tour du Beaujolais.

Après délibération, le Conseil Municipal unanime,

**DECIDE** de verser une subvention d'un montant de 500€.

**PRECISE** que les crédits sont inscrits au budget 2016.

#### **2) Travaux divers**

**2.1** Madame CHAVY rappelle que le Conseil Municipal était favorable pour l'achat de gilets de sécurité pour les élèves de la classe de CE2, en récompense de l'obtention du permis piéton. La Commune ne pouvant régler en ligne sur certains sites internet, c'est l'association

Chat Pito qui a avancé le règlement de la facture de ces gilets d'un montant de 135.07€. Il convient de les rembourser.

Après délibération, le Conseil Municipal unanime,

**ACCEPTE** le remboursement de la somme de 135.07€ à Chat Pit  
**PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

**2.2** Monsieur DAUTUN donne lecture d'une proposition financière du SYDER concernant le remplacement d'une horloge astronomique située dans le parc de la Mairie. La charge communale s'élève à la somme de 704€. Le Conseil Municipal donne son accord.

**2.3** Monsieur DAUTUN donne lecture d'une proposition financière du SYDER concernant le remplacement d'un luminaire situé lieudit « les Versauds ». La charge communale s'élève à la somme de 426€. Le Conseil Municipal donne son accord.

**2.4** Monsieur DAUTUN donne lecture d'un devis du SYDER concernant l'extension et le renforcement du réseau électrique lieudit « Bellevue ». La charge communale s'élève à la somme de 387€ par an/15ans. Le Conseil Municipal donne son accord.

**2.5** Monsieur DAUTUN donne lecture d'un devis du SYDER concernant le renforcement d'un poste situé lieudit « les Versauds ». Le devis s'élève à la somme de 5 289.46€ TTC. Le Conseil Municipal donne son accord mais une demande sera faite auprès du SYDER pour un éventuel échelonnement de ce montant sur 15 ans.

**2.6** Monsieur DAUTUN rappelle au Conseil Municipal qu'il convient d'instaurer par délibération la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les chantiers de travaux réalisés sur les réseaux de distribution de gaz.

Après délibération, le Conseil Municipal unanime,

**DECIDE** d'instaurer la redevance d'occupation du domaine public par les chantiers de travaux réalisés sur les réseaux de distribution de gaz.

## **2.7 Défense des intérêts de la commune devant le tribunal administratif de Lyon**

Monsieur DAUTUN informe le Conseil Municipal que suite aux requêtes de M. et Mme BARITEL, M. FOILLARD, la SCI les Chênes, la SCI le Signable et M. et Mme FERNANDEZ, déposées devant le tribunal administratif de Lyon visant à l'annulation de la délibération du conseil municipal du 16 décembre 2015 approuvant le plan local d'urbanisme de la commune, il convient d'autoriser Monsieur le Maire à défendre les intérêts de la commune dans ces affaires.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-29, L.2132-1 et L.2122-22 ;

Considérant que suite aux requêtes de M. et Mme BARITEL, M. FOILLARD, la SCI les Chênes, la SCI le Signable et M. et Mme FERNANDEZ déposées devant le tribunal

administratif de Lyon, visant à l'annulation de la délibération du conseil municipal du 16 décembre 2015 approuvant le plan local d'urbanisme de la commune ;

Considérant qu'il importe d'autoriser Monsieur le Maire à défendre les intérêts de la commune dans ces affaires ;

Après délibération, le Conseil Municipal unanime,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à ester en justice pour les requêtes introduites devant le tribunal administratif de Lyon.

**DESIGNE** Me LOYE, avocat au cabinet JURI-EUROP à Lyon, pour représenter la commune dans ces instances.

### **3) Règlement du marché**

**3.1** Madame PRALUS présente au Conseil Municipal le nouveau règlement du marché ainsi que les nouveaux tarifs qui entreront en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet 2016 (annexe ci-jointe).

Après délibération, le Conseil Municipal unanime,

**APPROUVE** le nouveau règlement du marché et les nouveaux tarifs, ci-joint en annexe

**PRECISE** que ce nouveau règlement est applicable au 1<sup>er</sup> juillet 2016

**3.2** Madame PRALUS donne lecture d'un devis concernant la réalisation de tickets marché par DG PROMO. Le devis s'élève à la somme de 268.80€ TTC. Le Conseil Municipal donne son accord.

### **4) Convention de mise à disposition d'un local communal**

Madame CHAVY donne lecture au Conseil Municipal de la convention de mise à disposition de locaux communaux au profit de l'association Chat Pito (convention en annexe).

Après délibération, le Conseil Municipal unanime,

**APPROUVE** la convention de mise à disposition de locaux communaux passée avec l'association Chat Pito

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention

### **5) Avenant STEP**

Monsieur LAMURE expose au Conseil Municipal qu'il convient d'apporter des modifications au contrat d'affermage signé avec la SOGEDO le 2 décembre 2011. La station d'épuration étant passée de 1200 EH à 2900 EH, la DDT du Rhône a demandé de réaliser 12 bilans 24h, au lieu des 3 prévus au contrat initial, et de mesurer les débits journaliers transitant sur la station dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire. Le montant de cet avenant s'élève à la somme de 5 887.88€ HT / an.

Après délibération, le Conseil Municipal unanime,

**APPROUVE** l'avenant n° 01 à intervenir entre la commune et la SOGEDO  
**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit avenant

**6) Personnel communal**

**6.1** Monsieur BULLIAT informe le Conseil Municipal que pour palier à l'absence d'un adjoint technique actuellement en arrêt maladie, un agent technique a été recruté en CDD pour une durée de 3 mois, pour l'entretien des espaces verts et l'arrosage, à compter du 6 juin 2016.

**6.2** Monsieur BULLIAT informe le Conseil Municipal que le nouveau tracteur pour la voirie a été réceptionné.

**6.3** Monsieur BULLIAT informe le Conseil Municipal de l'acquisition d'un gyrobroyeur pour le petit tracteur Iseki. Cet équipement permettra d'entretenir les grands espaces verts.

**6.4** Monsieur BULLIAT informe le Conseil Municipal de la présence d'un jeune villiaton au service technique à compter du 16 juin 2016 pour effectuer ses 70 heures de travail d'intérêt général.

**7) Questions diverses**

**7.1** Monsieur LAMURE informe que les travaux d'enrobée « rue Ronsard » sont en cours d'achèvement.

**7.2** Monsieur LAMURE informe que l'harmonie a prévu un petit concert à l'occasion du forum des associations qui aura lieu le 24 juin à la salle des fêtes.

**7.3** Madame LORON informe que le jumelage de Sasbachwalden a prévu d'amener un nouveau pont en remplacement de l'ancien à Saint-Joseph.

**7.4** Madame GUILLET annonce qu'un feu d'artifice est prévu le 14 juillet, comme chaque année.

**7.5** Monsieur PASCAL rappelle au Conseil Municipal la date limite pour transmettre les articles à paraître sur la prochaine feuille villiatonne.

**7.6** Monsieur PASCAL rappelle que le forum des associations a lieu vendredi 24 juin à la salle des fêtes.

**7.7** Monsieur PASCAL informe que le Conseil Municipal est convié à l'inauguration du « café du Beaujolais » et de la boutique « mél'o man » vendredi 10 juin.

**7.8** Monsieur PASCAL informe que le Cru Morgon organisera une fête à l'automne à l'occasion de l'anniversaire de l'appellation « Morgon ».

**7.9** Monsieur PASCAL rappelle au Conseil Municipal que la diffusion de l'opéra de Lyon sur écran géant se déroulera dans le parc le samedi 9 juillet.

**7.10** Monsieur PERRET demande si la commune a possibilité de réaliser le traçage des lignes blanches sur les voies du lieudit « Morgon » qui en sont dépourvues.

**7.11** Madame PERRET informe le Conseil Municipal que la CCSB a pour projet d'aménager la terrasse de Chiroubles.

**7.12** Monsieur RECOUDES informe le Conseil Municipal que le bilan financier de l'association Chat Pito sera présenté en septembre.

**7.13** Monsieur BULLIAT informe le Conseil Municipal que le projet de sécurité des entrées du village va être présenté à M. BETIRAC de la Maison du Département de Beaujeu. Il s'est proposé de réaliser une étude et une estimation financière de ce projet.

**7.14** Monsieur TOURNISSOUX donne lecture au Conseil Municipal du programme voirie en cours qui concerne principalement la réfection de certaines voies communales.

**7.15** Monsieur TOURNISSOUX informe que le syndicat des eaux du haut Beaujolais a prévu de changer la canalisation d'eau de la « montée des Gaudets ».

**7.16** Madame CHAVY informe le Conseil Municipal qu'il convient d'installer un téléphone dans l'ascenseur de l'école primaire.

**7.17** Madame CHAVY informe le Conseil Municipal de plusieurs demandes de l'école maternelle : achat de mobilier pour la rentrée scolaire, enlever la moquette des murs de la salle d'évolution, laisser un talkie-walkie en Mairie pour liaison avec l'école en cas d'urgence. Elle précise également qu'une nouvelle directrice de la maternelle, Mme COPERET, a été nommée pour la prochaine rentrée scolaire.

**7.18** Madame CHAVY informe le Conseil Municipal qu'un pot d'accueil est prévu mardi 14 juin à 18h sous le préau de l'école primaire pour l'accueil des nouvelles familles.

**7.19** Madame CHAVY informe le Conseil Municipal que les calculatrices, offertes par la commune, seront remises aux élèves de CM2 le vendredi 24 juin à 19h à la salle des fêtes.

**7.20** Monsieur DAUTUN informe le Conseil Municipal que la SEMHVM va acquérir les parts du Crédit Agricole pour atteindre les 85%. Il rappelle que le fond de l'hôtel le Villon est vendu à M. Marc PLACHYTKA et que la SEMHVM versera une participation financière pour les travaux de rénovation de l'hôtel.

**7.21** Monsieur SAVOYE informe le Conseil Municipal que le permis de la future caserne a été accordé. Ce dossier a été transmis au SDMIS.

**7.22** Monsieur SAVOYE informe le Conseil Municipal de la fermeture de la régie des douanes en fin d'année 2016.

**7.23** Monsieur SAVOYE informe le Conseil Municipal que des barrières vont être mises en place pour tester un éventuel cheminement piéton allant du portail de l'école primaire au chemin piéton permettant d'accéder la nouvelle école maternelle.

**7.24** Monsieur SAVOYE informe le Conseil Municipal qu'il convient de faire contrôler le para tonnerre de l'église.

**7.25** Prochaines réunions du Conseil Municipal :

-Mercredi 20 juillet 2016 à 20h15

- Mercredi 7 septembre 2016 à 20h15

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.